



BREVES CFDT

CE MGEN Union du 30.05.17

Mention des 70 ans de la Mgen à Mgen Union

Groupe Mgen-Istya-Harmonie

Le processus avance en relation avec l'ACPR. La présentation dans les Assemblées générales des Mutuelles se prépare et l'Assemblée générale constitutive est prévue le 13 septembre prochain. L'organisation cible des directions sera présentée lors du CCE du 31/05/2017. Le calendrier sera ensuite décliné dans les différentes instances. Le groupe dit de concertation s'est réuni trois fois. Un projet d'accord de méthode, proposé par la CFDT, a été travaillé lors de la dernière réunion de ce groupe. Il nous faut maintenant passer aux éléments liés aux transferts et aux modalités de mobilité, puis à la constitution de l'UMG (statut social), ensuite mise en place d'institutions représentatives du personnel et enfin d'un comité de groupe pour l'ensemble de l'UMG et les Mutuelles qui la constitue. Dans une première étape, il y a une hypothèse de transfert de 50 à 70 personnes et, sans doute à partir d'août-septembre, une ouverture à la mobilité (outil de bourse de la mobilité qui publierait les opportunités de postes en cours d'élaboration).

Pour notre périmètre, il convient de retenir qu'il y aura deux phases :

- D'une part, jusqu'au 6 juillet, une séquence liée à la constitution de l'UMG,
- Puis une séquence liée aux modifications organisationnelles du groupe Mgen en tant que tel, qui sont en relation avec la constitution de l'UMG mais pas uniquement (transfert partiel ou complet de certaines directions, dont mouvement de personnes, nouvelle direction générale, mais aussi perspectives d'évolution du groupe (dont projet de rattachement de la fonction financière et de la fonction RH de Mgen Technologie à Mgen Union d'ici la fin de l'année).

Information trimestrielle

L'information est reportée en juillet, avec présentation semestrielle en conséquence, car nous n'avons pas eu, à ce stade, possibilité d'accès à la BDES.

Licenciement économique des salariés ex Mget qui, au terme des 15 mois de survie des accords collectifs Mget, ont refusé de signer l'avenant à leur contrat de travail et entrer ainsi dans les dispositions conventionnelles Mgen. 42 salariés se sont vus proposer cet avenant (salariés à temps partiel et salariés cadres - forfait heures - qui sont impactés par le changement de durée du travail). Pour Union, 6 salariés ont refusé. Après le processus d'information / consultation, nous entrons dans le dispositif de reclassement interne pour ces salariés (proposition d'un poste de reclassement). Ces salariés ont 10 jours de délai de réflexion pour se positionner en acceptation ou en refus du poste proposé. Les salariés répondant en négatif entreront dans la phase de reclassement externe qui débute par un

nathalie.cemgenunion@orange.fr

entretien préalable à licenciement en juillet. A l'issue de l'entretien, la DRH sera appelée à notifier les licenciements avec proposition du congé de reclassement. Dans le cadre des **mesures d'accompagnement social**, il a été souhaité la mise en place de mesures à l'identique que celles négociées dans le cadre du PSE mis en œuvre après la fusion (01/01/2016)

Pour renseignements complémentaires : notes à demander auprès des élus CFDT

Un courrier sera adressé par la DRH, aux collègues concernés, précisant les différentes étapes et le calendrier.

Prochain Comité d'Etablissement le 27 juin 2017

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic :

<http://www.cfdtgroupemgen.org/>